

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS
DE LAWILAYA DE SETIF
NIF:420024000019290
TEL :036.62.16.48 FAX : 036.62.16.49
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ
N° 152/2025

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 et l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publique, la Direction des Équipements Publics de la Wilaya de Sétif, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales N°:139/2025 paru aux **الجمهور الرياضي** en date 20/10/2025 en Arabe et **الرأي الحر** en date du 20/10/2025 en Français relatif au Projet :

Réalisation d'un Collège type 6/300 repas à Bouaouadja commune De Guijel Sétif

Partie Ferme :

Lot : bloc pédagogique + bloc administratif + amphi.+ locaux technique + chauffage central , équipements baches a eaux.

Lot : trottoirs, voiries, réseaux divers, cour et mur extérieur .

Lot : espace d'éducation physique et sportive.

Lot : demi pension

Partie Conditionnelle :

Lot : Logements d'astreinte.

Que suite à la réunion de commission d'ouverture des plis et jugement des offres en date du **06/10/2025** les lots sont attribués provisoirement comme suit :

DÉSIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	Nif	MONTANT APRES CORRECTION EN TTC		NOTE TECHNIQUE	Délais	Observation
Réalisation d'un Collège type 6/300 repas à Bouaouadja commune de Guijel Sétif	SNC BENMERAB ET ET CIE	099919008301427	356.487.908,40 DA		49,50	10 Mois	offre moins distante qualifiée techniquement
			Montant Partie Fixe	Montant Partie Conditionnelle			
			318.908.577,90 DA	37.579.330,50 DA			

OBSERVATION le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre du présent appel d'offre peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya dans un délai de 10 jours conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics. Les soumissionnaires, voulant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la direction des équipements publics au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché